

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2013

Le vingt-huit novembre deux mil treize à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie de Walincourt-Selvigny sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 20/11/2013

Nombre de conseillers en exercice : 17

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE - Laurent HUTIN- Franck LEFEBVRE - André Marie FORRIERE- Raymond DENHEZ- Roland CRINON - Andrée Michèle MARTIN- Gisèle GARREAUD - Yvette BLONDIAUX - Serge MOLINARO - Sabine HAPPE - Yves WAYEMBERGE

ABSENTS EXCUSES :

Henri BONNEVILLE

Marie-Louise HAPPE-qui donne procuration à Yvette BLONDIAUX

ABSENT :

Laurent WILFART - Christophe FERON

Quorum fixé à 9

13 conseillers présents : le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance.

Sabine HAPPE est élue secrétaire de séance.

1. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA 4C- CONTRAT LOCAL SANTE

Par délibération en date du 26 septembre, notifiée le 17 octobre 2013, la 4C a décidé de modifier ses statuts par l'ajout d'une compétence facultative libellée comme suit :

« Prévention et promotion de la santé : signature et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ».

Conformément aux dispositions du CGCT, il convient de se prononcer sur cette modification statutaire.

Le Maire propose au conseil de refuser cette modification car il souhaiterait que le développement des structures médicales et paramédicales puisse se faire librement sur la commune à l'initiative des Elus.

Après délibération le conseil refuse à l'unanimité cette modification des statuts de la 4C.

2. AJUSTEMENT DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire de voter un budget supplémentaire mais qu'il convient plutôt de procéder à des ajustements de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Compte 66111	intérêts des emprunts	+ 500 €
Compte 6574	Subventions	- 500 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 1641	capital des emprunts	+ 1 800 €
Compte 2181 op 9218	installations –locaux associatifs	+ 60 €
Compte 21318	Travaux bâtiments publics	+ 33 500 €
Compte 2315 op 9319	installations de voirie	- 35 360 €

Le conseil accepte à l'unanimité ces transferts de crédits.

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire expose au conseil que des demandes de subventions sont arrivées en mairie. Il s'agit de :

- **Centre Social** pour un séjour ski 2014. Coût total par enfant 590€. Nbre d'enfants de Walincourt-Selvigny : 16 à ce jour. Aide habituelle = 120 euros par enfant n'ayant jamais participé à cette opération. Le conseil donne son accord.
- **Coopérative scolaire Ecole Maternelle** : dans le cadre de l'opération « Un fruit pour Tous », une facture de 87.10€ a été payée directement par l'école maternelle. Il conviendrait de rembourser la coopérative scolaire par le biais d'une subvention complémentaire. Le conseil donne son accord.
- **Collège Saint-Joseph de Villers-Outréaux** : Organisation d'une classe multi-neige à PierreFontaines Les Varans dans le Doubs du 17 au 21 février 2014. Cout total par enfant 346.13 €. UN enfant de Walincourt-Selvigny concerné . Le conseil refuse d'aider les écoles extérieures au village (comme déjà délibéré). Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une mesure discriminatoire puisqu'il n'y a pas de classes de neige à l'école primaire de Walincourt-Selvigny et

que le séjour ski qui les remplace est ouvert à tous les enfants de la commune y compris ceux qui sont scolarisés à l'extérieur du village.

- **PASSESPORTS 2013-2014**

Le conseil vote à l'unanimité les subventions Pass'sports comme suit :

FOOTBALL	42	X	38 €	1596 €
VOLLEY BALL	6	X	38 €	228 €
TENNIS	13	X	38 €	494 €
BASKET BALL	19	X	38 €	722 €
MUSIQUE	18	X	38 €	684 €
TAI DO	13	X	38 €	494 €
EQUITATION	6	X	38 €	228 €
BOULES	1	X	38 €	38 €

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget 2013.

4. **APPROBATION DU REGLEMENT DES CIMETIERES**

Le projet de règlement des cimetières a été joint à la convocation du conseil municipal et le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler (outre les fautes d'orthographe et de frappe). Quelques ajustements sont apportés par les conseillers et le règlement des cimetières est approuvé à l'unanimité.

5. **DEMANDE AFFILIATION AU CDG59 DU SYNDICAT MIXTE REGION NUMERIQUE**

Le Syndicat Mixte Région Numérique souhaite s'affilier au Centre de Gestion de Lille à compter du 1^{er} janvier 2014. Conformément aux dispositions du CGCT, il convient que chaque commune-membre du CDG se prononce dans un délai de 2 mois sur cette adhésion. Après délibération, le conseil municipal émet un avis unanimement **FAVORABLE** à l'affiliation du Syndicat Mixte Région Numérique.

6. **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL**

Le comptable de Clary, sollicite du conseil le versement de l'indemnité de conseil 2013. Le montant brut est de **542.51 euros**. Le conseil donne son accord et autorise le paiement de cette somme qui est prévue au budget de l'année.

7. **RENOUVELLEMENT CONTRATS DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Lors de la consultation pour le changement des progiciels de la mairie, il a été convenu avec le commercial de la Ste SERVIA que le montant des nouveaux contrats de maintenance serait non révisable et donc ferme sur une durée de 3 ans. Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de contrat de maintenance des progiciels et de la télémaintenance.

8. **REPAS DE ST-ELOI**

Le mercredi 4 décembre, le conseil municipal offre au personnel communal le repas de la St-Eloi comme chaque année. Ce repas aura lieu à la salle de l'étoile et sera confectionné par les Ets Ydron. Les crédits sont prévus au compte 6232. Les conseillers qui souhaitent se joindre aux invités devront régler leur repas directement auprès du restaurateur.

9. **LE POINT SUR LES COMMISSIONS**

Chaque responsable présente au conseil le fruit des travaux de sa commission.

Lors de son intervention, Franck LEFEBVRE rend compte de l'avancement du projet de site internet ; son ouverture étant fixée au 1^{er} janvier. Un Wal'Info sera édité sous 8 à 10 jours.

QUESTIONS DIVERSES

a- **MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN SIAN**

Par délibération en date du 12 novembre 2013, le SIDEN-SIAN a modifié ses statuts avec pour objet la scission de la compétence « eau potable » entre la production d'eau potable et la distribution d'eau potable.

Il est demandé aux conseils municipaux qu'ils se positionnent sur cette modification des statuts.

Le conseil municipal accepte par 13 POUR – 1 Abstention cette modification statutaire ainsi que les nouveaux statuts en découlant.

b- APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES – REVISION DU PLU

La commission municipale de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a élaboré le cahier des charges qui servira de document de référence pour la consultation des cabinets d'étude.

Le projet final a été transmis au Pays du Cambrésis et au Responsable de la DDTM de Douai-Cambrai. Des légères modifications ont été apportées par la DDTM et le projet définitif du cahier des charges peut être validé par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de valider le cahier des charges et autorise la consultation de cabinet d'études en vue de la révision du PLU. Le maire reçoit délégation pour intervenir autant que de besoin dans la procédure de révision du PLU et ce jusqu'à la fin de son mandat électoral.

c- AQUARELLE ORIGINALE

Madame Y propose au conseil l'achat de la dernière aquarelle qu'elle a réalisée sur Walincourt-Selvigny considérant que les précédentes ont été achetées par la commune. Le prix est fixé à 100 euros. Le conseil décide d'accepter l'achat au prix de 70 euros (comme les aquarelles précédentes) et précise qu'il n'a pas commandé cette production qui a été réalisée spontanément par l'artiste. Contrairement à ce qui avait été décidé (délibération du 22/2/2013), les conseillers demandent que ces aquarelles soient déplacées et décorent les murs de la salle des cérémonies.

d- MAITRISE D'ŒUVRE- TRAVAUX TROTTOIRS RUE DE CAMBRAI AVEC ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Maire explique au conseil que dans le cadre des travaux de trottoirs rue de Cambrai, deux subventions ont été accordées : La subvention départementale et une subvention parlementaire par Delphine Bataille.

Lors de ces travaux, il est prévu d'enfouir les réseaux et devant la complexité technique de ce dossier, il conviendrait de prendre un Maître d'œuvre compétent, apte à suivre ce chantier prévu fin 2014. De plus il serait souhaitable que le Maître d'œuvre qui sera choisi au terme de la procédure de consultation soit le même pour la 4C (éclairage public) et le SIDEC (enfouissement des réseaux).

Le conseil est unanimement favorable à cette demande et autorise le Maire à lancer une consultation ouverte pour la maîtrise d'œuvre. Le Maire est autorisé à signer les différentes pièces et à intervenir autant que de besoin dans ce dossier. La publication se fera dans *la Voix du Nord* et dans *l'Observateur du Cambrésis*.

e- OUVERTURE ESPACE JEUX D'ENFANTS

Le Maire explique au conseil qu'une demande de la population existe pour l'ouverture aux mamans de l'espace « jeux extérieurs », rue Jules ferry. Considérant que la commune a recruté en emploi d'avenir un agent titulaire du CAP Petite Enfance, cet espace pourrait être ouvert le mercredi de 15h à 17h à compter du 1^{er} janvier 2014

Les enfants seraient placés sous l'entière responsabilité des parents accompagnants. Aucun enfant ne pourrait être accepté sans la présence de l'un de ses parents ou accompagnants. L'agent aurait comme missions l'ouverture et la fermeture des portes ainsi que le maintien de la sécurité (respect des jeux, contrôle des entrées). Le conseil est unanimement favorable à l'ensemble de ces dispositions.

f- OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ETENDUE AU VENDREDI APRES-MIDI

Le Maire informe le conseil que suite à plusieurs demandes d'administrés, les bureaux de la mairie seront ouverts également le vendredi après-midi de 13h30 à 17h00 à compter du 3 janvier 2014.

g- ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le conseil accepte d'encaisser les chèques de remboursement de trop versé sur les assurances du personnel émanant de la SOFCAP (1530.82 € et 1212.20€).

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22h00.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,